Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062918-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026
Date d'affichage : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : CHANTEUX BELLEC Christine, représentée par BOURRET Alexandra ; LEFORT Olivier, représenté par BESREST Nicolas ; COUILLEAUD Sylvain, représenté par ROUXEL Jérôme.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-06-29-18 : Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Rapporteur : Nicolas BESREST

Le service technique de la commune de Plurien assure des missions essentielles pour l'entretien des espaces publics, la voirie et les équipements municipaux. Afin d'optimiser son fonctionnement et de répondre aux besoins croissants en matière de mobilité et de logistique, il apparaît nécessaire d'acquérir un véhicule adapté aux missions du service.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche de modernisation des moyens techniques de la collectivité, tout en garantissant une gestion rigoureuse des deniers publics. Dans ce cadre, il est proposé de déléguer au maire la compétence pour prospecter les offres, négocier les conditions d'achat et signer le bon de commande, dans la limite d'un montant maximal fixé par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux attributions du maire ;

CONSIDÉRANT que le service technique de la commune de Plurien nécessite un véhicule adapté pour assurer ses missions d'entretien et de maintenance des espaces publics et des équipements municipaux ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra d'améliorer l'efficacité et la réactivité du service technique, tout en répondant aux besoins opérationnels identifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de fixer un montant maximal pour l'acquisition afin d'encadrer la délégation de compétence accordée au maire ;

CONSIDÉRANT que le maire est compétent pour engager la collectivité dans le cadre des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062918-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser l'acquisition d'un véhicule pour le service technique de la commune de Plurien.

Article 2 : de déléguer Monsieur le maire pour prospecter les offres, négocier les conditions d'achat et signer le bon de commande, dans la limite d'un montant maximal de 26 000 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de la commune, à l'opération budgétaire 102.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 30 juin 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST